

ChatGPT : Une amende record en Europe pour manquement aux données personnelles !

L'amende de 15 millions d'euros infligée à OpenAI par la CNIL italienne

Le vendredi 20 décembre, la société américaine OpenAI, créatrice du célèbre agent conversationnel ChatGPT, a été condamnée à une amende significative de 15 millions d'euros par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) italienne. Cette décision marque une étape cruciale dans l'application des réglementations sur les données personnelles, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en Europe.

Un précédent en matière de protection des données en Europe

La Garante, l'organisme italien de protection des données, a conclu que OpenAI avait enfreint le RGPD en utilisant des données personnelles d'utilisateurs sans consentement pour entraîner ses modèles d'IA. En 2023, OpenAI avait lancé une version de ChatGPT qui ne respectait pas ces normes. Ce n'est pas la première fois qu'OpenAI se retrouve sous les projecteurs en Europe : le pays avait déjà mis en place une suspension temporaire de l'accès à ChatGPT pendant quatre semaines en avril 2023, une mesure inédite pour une entreprise de technologie.

La décision de l'autorité italienne repose sur le constat que la société ne respectait pas les droits des utilisateurs relatifs à leurs données personnelles, ce qui a conduit à une enquête ouverte en mars 2023.

Conditions imposées à OpenAI

Outre l'amende financière, OpenAI se voit imposer une obligation de transparence. L'entreprise devra collaborer avec la Garante pour mettre en place une campagne pédagogique de six mois. Cette initiative vise à informer les utilisateurs sur l'utilisation de leurs données personnelles par OpenAI et à leur fournir les moyens de s'opposer à cette utilisation. Selon le communiqué de la Garante, la campagne devra se dérouler via divers médias, y compris la radio, la télévision, les journaux et Internet.

Cette campagne vise à renforcer la compréhension des droits des utilisateurs en vertu du RGPD, permettant aux Italiens d'exercer plus efficacement leurs droits relatifs à la protection de leurs données.

□ Pour rester informé des dernières nouvelles, suivez-nous sur [Google Actualités](#) et [WhatsApp](#).



Source : [Communiqué de la Garante du 20 décembre 2024 \(anglais\)](#)

Source : www.01net.com

→ Accéder à [**CHAT GPT**](#) en cliquant dessus